

Communiqué

Logements sociaux et hébergements provisoires

66 nouveaux logements à César-Roux 16

Depuis le 1^{er} avril 2020, la Ville offre 66 nouveaux logements et hébergements pour les Lausannoises et Lausannois temporairement ou durablement exclus du marché du logement. Situé à la rue César-Roux 16, cet immeuble a fait l'objet de travaux de rénovation et d'assainissement énergétique. Il complète le dispositif existant qui comporte désormais plus de 640 solutions de logements et d'hébergements.

Se loger fait partie des quatre besoins fondamentaux à côté de se nourrir, se vêtir et se soigner. En plus de ses 380 logements sociaux, la Ville gère un parc de plus de 100 hébergements provisoires destinés aux ménages lausannois en situation de grande précarité et exclus du marché du logement auxquels s'ajoutent 88 chambres d'hôtel conventionnées.

Depuis le 1^{er} avril 2020, l'immeuble situé rue César-Roux 16 renforce ce dispositif en proposant 66 nouvelles chambres et appartements sous gestion directe du Service social Lausanne. Cette gestion inclut des prestations sociales qui seront dispensées sur place afin d'accompagner les locataires notamment celles et ceux qui se retrouvent en hébergement provisoire et en recherche d'un logement durable.

Acheté en 2007, l'immeuble proposait à l'origine 33 appartements. La rénovation complète, en repensant l'ensemble des espaces, a permis de répondre à la réalité des besoins en doublant le nombre de logements et d'hébergements et en diversifiant les solutions. Désormais, le bâtiment propose 40 logements sociaux à durée indéterminée dont 30 appartements d'une pièce pour les personnes seules, 9 appartements de 2,5 pièces et un appartement de 5,5 pièces pour les familles, ainsi que 26 hébergements provisoires (meublés) avec 4 appartements d'une pièce pour les jeunes et des chambres en appartements communautaires (2 pour des familles, 15 pour des personnes seules et 5 pour des jeunes). Les loyers sont adaptés aux revenus modestes et au statut des locataires, que ce soient des familles, des jeunes, ou qu'ils soient au bénéfice du RI ou de prestations complémentaires (PC).

Les travaux de rénovation se sont doublés d'un important assainissement technique en mettant l'accent sur la performance énergétique, l'accessibilité et la sécurité incendie. Au chapitre énergétique, entre amélioration de l'isolation, pose de triple vitrage et récupération d'air, la consommation de chaleur de l'immeuble sera réduite de 60%. L'accessibilité a également été au cœur du projet : accès de plain-pied ou par des rampes, suppression des seuils et élargissement des portes. Cinq appartements sont, par ailleurs, adaptés aux personnes en fauteuils roulants (douches italiennes et éléments de cuisine abaissés).

Avec l'aboutissement de ce projet majeur, la Ville franchit une nouvelle étape importante dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de logement social et d'hébergement provisoire. Dans un bâtiment en cours de labellisation Minergie et répondant aux plus hautes exigences énergétiques, elle apporte des solutions concrètes, durables ou temporaires, répondants aux besoins des ménages lausannois les plus précaires et les plus en difficultés.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 79 442 57 77**
- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture, tél. +41 21 315 52 00**
- **Judith Bovay, cheffe du service social Lausanne, tél. +41 21 315 76 10**

Lausanne, le 9 avril 2020